

RAPPORT MORAL - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

1. RAPPORT MORAL

“Notre commune de demain, c'est l'affaire de tous”

Nous sommes heureux de vous retrouver après deux années marquées par la crise sanitaire.

Nous avons eu la confirmation de Monsieur le Maire qu'il y aura lieu d'appliquer les gestes barrières et le contrôle du pass sanitaire ou du test PCR négatif de moins de 72 heures quel que soit le nombre de personnes à accéder à la salle des conférences (ERP de type L) conformément à la dernière circulaire préfectorale du 16 août 2021.

Le port du masque est exigé ainsi que le maintien d'une distance raisonnable entre participants. Il n'y aura pas de pot de l'amitié.

Tout d'abord, ayons une pensée pour nos adhérents disparus, leurs proches et leurs familles.

L'association créée en 1996 fête ses 25 ans en 2021. Elle agit dans le cadre strict de ses statuts pour :

- la défense des habitants,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la protection de l'environnement,
- la mise en valeur du patrimoine.

Elle fait des propositions constructives et n'agit en justice, sans faire de recours abusifs, qu'en cas de permis accordé pour une construction ne respectant pas le règlement d'urbanisme ou de décision portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

Elle participe à l'action touristique en organisant des balades à vélo de découverte des villas anciennes et de l'histoire de Stella-Plage dans le cadre des GREETERS'62 dont elle est membre sous l'égide de "Pas-de-Calais Tourisme" et du réseau mondial "International GREETER Association".

L'AGO de "CTS 2020" n'ayant pu se tenir en 2020 pour cause de crise sanitaire COVID-19, le rapport d'activités et les rapports financiers présentés portent sur les années 2019 et 2020.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

2.1 COMMUNICATION

- ▶ Information directe des adhérents, sympathisants, commerçants, élus et associations locales par courrier électronique
- ▶ Via le site de l'association
- ▶ Par nos pages Facebook
- ▶ Trimestriel avec notre journal associatif "L'Avenir Stellien" depuis fin 2001, et depuis un peu plus d'an, un dépliant 4 pages en couleur imprimé en ligne.
- ▶ Semestriel avec l'article CTS 2020 dans le bulletin municipal "LE MAG"

2.2 L'AVENIR STELLIEN

“L’Avenir Stellien vous informe depuis 20 ans”

Le journal associatif trimestriel a été créé en décembre 2001 avec dépôt légal à la Bibliothèque Nationale de France et envoi au Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer.

Son numéro 80 sortira fin septembre 2021 et fêtera ainsi son 20^{ème} anniversaire.

2.3 ANIMATIONS

“Animations - Tourisme participatif - Greeters’62”

Notre association est membre du réseau des Greeters’62 sous l’égide de “Pas-de-Calais Tourisme” et du réseau mondial “International GREETER Association” :

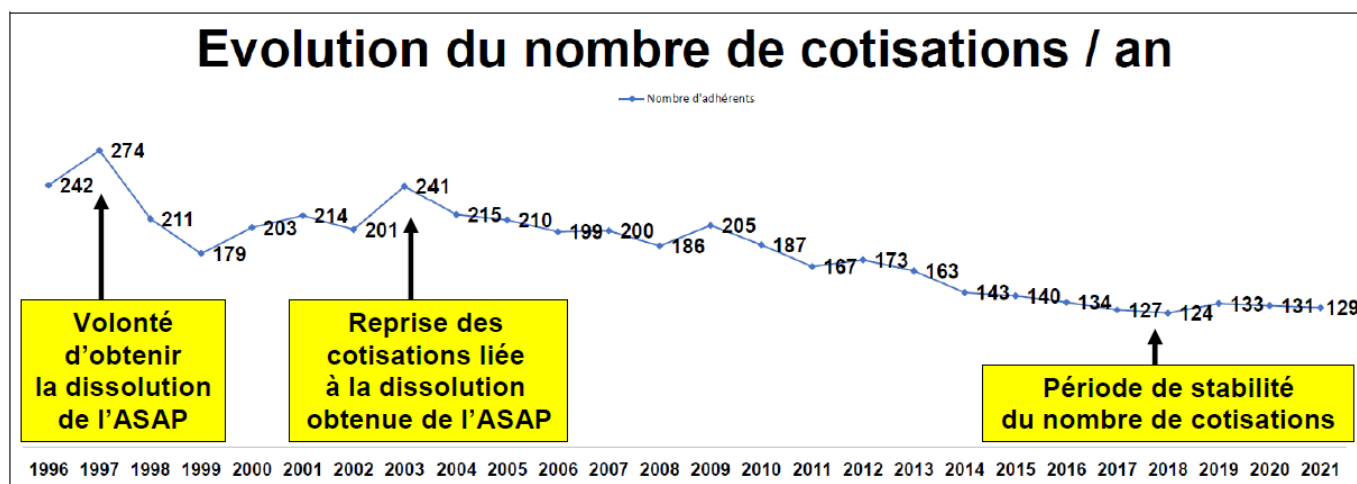
<https://internationalgreeter.org>

Elle propose aux visiteurs une balade à vélo dans la station pour découvrir l’architecture des villas anciennes et l’histoire de Stella-Plage. Concrètement, les personnes intéressées par une visite à Stella prennent contact via le Site 62 : <http://www.greeters62.com/>

André KOVACS, Greeter local, est alors informé qu’un groupe s’est constitué pour une visite à Stella-Plage. Les groupes sont limités à 6 personnes et doivent respecter les mesures sanitaires et les gestes barrières.

2.4 ADHÉSIONS - COTISATIONS

Ce tableau montre la nécessité de retrouver un meilleur niveau de cotisations pour faire face aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques comme nous l’avons fait en 1997 et 2003 pour obtenir la dissolution de l’ASAP



Renforçons le poids de l’association pour lutter contre une urbanisation de plus en plus mal maîtrisée qui déshumanise en ne respectant pas le voisinage existant

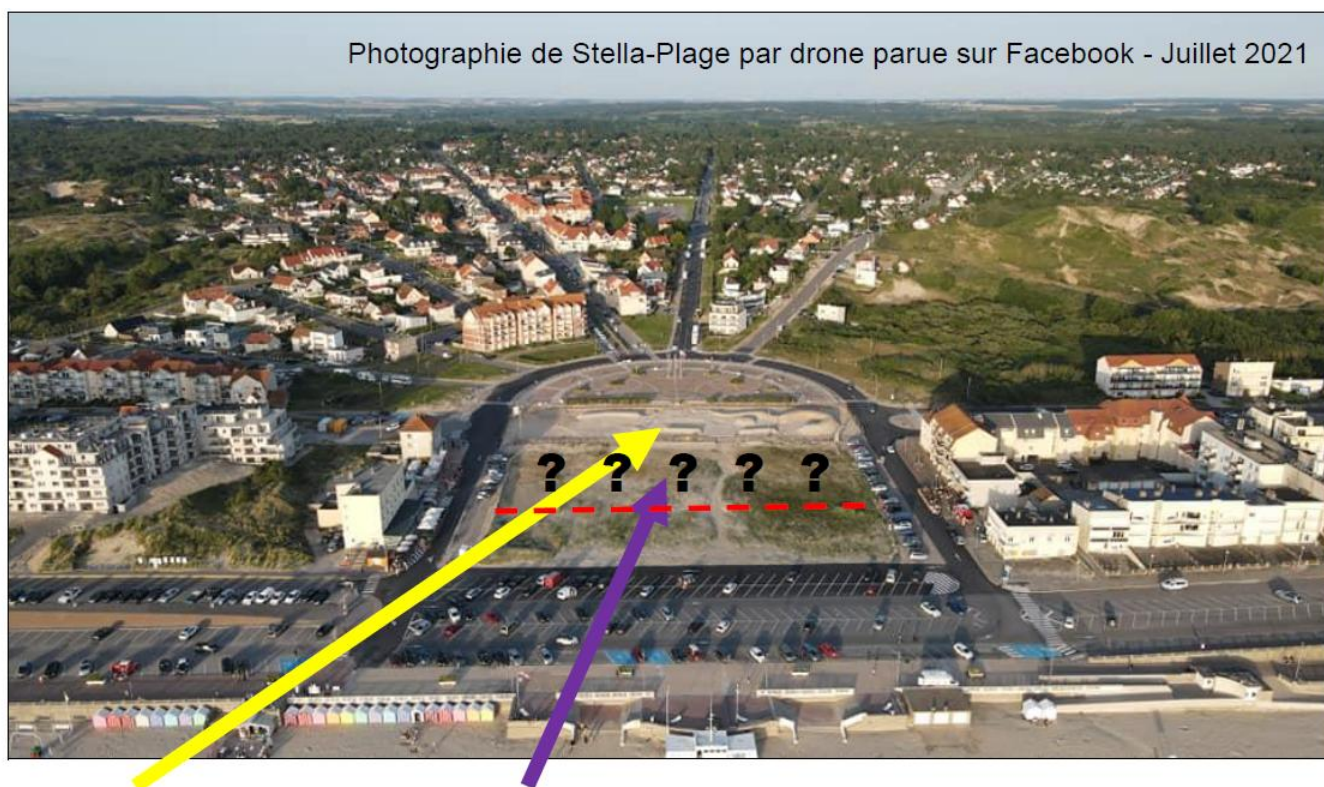
Intéressons les jeunes, les nouveaux arrivants et les personnes concernées qui veulent que leur cadre de vie et leur environnement soient de qualité et préservés

Rejoignez-nous et entrez dans le Conseil d’administration de CTS 2020.

La cotisation annuelle est de 20 € pour une personne seule et 25 € pour une famille.

- Faut-il modifier les montants de la cotisation et, si oui, quels montants faut-il retenir à partir de 2022 ?

2.5 FRONT DE MER DE STELLA-PLAGE



Skatepark de 3000 m² et 5 bâtiments pour 138 logements sur le Parc à Mouettes

L'emplacement retenu pour le skatepark ne semble pas compatible avec le PLU de Cucq.

Il supprimera 156 places de stationnement pourtant bien nécessaires lors des fortes affluences.

Il se situe au cœur du corridor biologique imposé par les Services de l'État pour relier les espaces dunaires protégés au Nord et au Sud de Stella-Plage.

Il est pourtant prévu dans l'OAP "Font de mer de Stella" du PLU de déminéraliser cet espace et de créer des zones humides, des dunes, des noues et des mares afin de faciliter les migrations des batraciens et des gastéropodes.

Ce corridor biologique sera fortement perturbé par la présence du skatepark remettant ainsi en cause sa fonctionnalité environnementale et écologique.

D'autre part, une demande de permis de construire 5 bâtiments pour 138 logements a été déposée en Mairie de Cucq fin juin 2021. Ce dossier en cours d'instruction n'est pour l'instant pas consultable.

La proximité immédiate de ces futures constructions avec le skatepark situé à environ 5 mètres risque d'apporter des nuisances et de créer des conflits de voisinage difficilement gérables.

L'avis de l'assemblée est demandé.

2.6 NOS PROPOSITIONS PHARES

- ▶ Suppression des anomalies recensées dans le PLU - Modification partielle du PLU et propositions pour le futur PLUiH en cours d'élaboration par la CA2BM.
- ▶ Régularisation aux hypothèques des demi-rues de Stella-Plage transférées.
- ▶ Traitement des "Dents creuses" le long des voiries viabilisées - Redélimiter le tracé des ZNIEFF à fond des parcelles anthropisées ne présentant pas d'intérêt écologique.

► Traitement des parcelles bâties en second rideau - Ajouter l'alinéa suivant à l'article UC6 du règlement d'urbanisme de Cucq : « - 50 mètres à compter de l'alignement de l'extrémité de l'allée privée ou de la servitude de passage pour les terrains bâtis en second rideau aux hameaux de Stella, Trépied et centre bourg de Cucq ».

► Mise en conformité du règlement du PLU avec l'article 168 de la Loi ALUR (*). Retour des "emprises au sol" dans les articles "UA9, UB9 et UC9 - Emprise au sol" avec indications des coefficients à appliquer pour le calcul des surfaces au sol maximales autorisées des constructions dans le règlement d'urbanisme du PLU et du PLUiH en cours d'élaboration par la CA2BM. Il faut "sécuriser" le règlement du PLU en anticipant et en gérant les possibilités de divisions parcellaires des unités foncières afin d'éviter que certains s'engouffrent dans cette faille permettant des sur-densifications excessives.

(*) Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014)

► Création d'un véritable "Parc de loisirs en zone verte et boisée" pour le futur skatepark et autres attractions ludiques avec une guinguette que l'on voit renaître un peu partout.

2.7 CONCLUSION

Créée en 1996, notre association apolitique s'est ancrée dans la pérennité et continue de défendre les propriétaires et les habitants dans leurs démarches face à une administration locale qui n'entend pas toujours leurs doléances et leurs préoccupations.

Dans cet esprit, nous avons agi et nous continuerons de le faire en dénonçant :

- le bétonnage illégal dans la zone non urbanisée du Front de mer de Stella,
- la suppression massive des places de stationnement à proximité de la plage,
- la destruction de la Place de l'Étoile et du Cours des Champs-Élysées Nord et Sud,
- le déboisement de la forêt de Stella avec la création des copropriétés horizontales et la sur-densification des constructions,

et en demandant la mise en place des dispositions favorisant :

- l'attractivité et la dynamisation des 3 centres-villes de la commune et du Front de mer,
- l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble de la commune,
- la correction des anomalies du PLU dans le futur PLU intercommunal et Habitat,
- le respect des coefficients exigés d'espaces verts et la limitation des surfaces au sol autorisées pour les constructions dans les zones urbaines.

C'est en associant les élus, la population, les associations et les acteurs économiques locaux, que la commune et Stella-Plage en particulier retrouveront un nouvel élan.

Une chance qu'il ne faudra pas rater une seconde fois.

Si vous estimez que nous avons raison d'agir pour l'intérêt général de la commune et pour donner une nouvelle image à Stella-Plage et son Front de mer, rejoignez-nous.

Le Bureau et moi-même souhaitons vivement que de nouveaux membres intègrent le conseil d'administration et poursuivent encore longtemps notre initiative associative locale engagée en 1996. Merci à tous.

Approbation du rapport moral et du rapport d'activités.

André KOVACS

Président de CTS 2020